



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 6 juillet 1965

à 15 h 15

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Page
Points 2, 3 et 5 de l'ordre du jour:	
Décennie des Nations Unies pour le développement	
Tendances économiques mondiales	
Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil	
Débat général (suite)	51

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Brésil, Ceylan, Chine, Irlande, Italie, Malawi, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINTS 2, 3 ET 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement
(E/4033, E/4068, E/4071)

Tendances économiques mondiales (E/4046 et Add.1 à 6, E/4047 et Add.1 à 3, E/4059 ; E/L.1076)

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil
(E/4040, E/4052 et Add.1 à 3)

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. GMOSER (Autriche) dit que son gouvernement attache une extrême importance aux travaux du Conseil,

car cet organe remplit une mission historique sur le plan international en s'efforçant d'alléger les scuffrances d'une partie de l'humanité et de lui assurer la dignité de l'existence. Les réalisations qui lui sont dues sont riches de promesses pour l'avenir.

2. L'Autriche est un petit pays par son étendue et le rôle qu'elle peut jouer sur la scène internationale. Pourtant, malgré les ravages causés par deux guerres et cinq occupations, l'Autriche a connu un rétablissement spectaculaire et a repris une place modeste dans le concert des nations. Elle s'est efforcée de mettre tout en œuvre pour venir en aide aux pays moins favorisés en fondant cette assistance sur le principe d'une neutralité permanente et en faisant preuve d'une volonté constante de négociation et de coopération. Malgré les faibles dimensions de son territoire, l'Autriche est en mesure de rendre de grands services à l'Organisation des Nations Unies.

3. La délégation autrichienne accueille avec satisfaction la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4046 et Add.1 à 6), notamment le chapitre 3, qui expose les objectifs et politiques en matière de production et de main-d'œuvre. Elle estime toutefois que cette étude devrait faire une place plus large aux programmes des pays en voie de développement dans le domaine de l'enseignement et de la formation.

4. D'une manière générale, les objectifs fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement ont favorisé l'adoption de mesures supplémentaires et de décisions concrètes. Pendant la première moitié de la Décennie, l'Autriche a consolidé ses liens avec les pays en voie de développement dans le domaine des relations culturelles et de l'assistance technique. C'est ainsi qu'une école technique a été créée à Téhéran, avec la collaboration du Gouvernement iranien. Une école d'agriculture et d'élevage a été ouverte en Tanzanie et divers établissements d'enseignement ont été créés au Guatemala avec la collaboration du gouvernement de ce pays.

5. L'Autriche traverse actuellement une période de transition : après avoir bénéficié de l'assistance, elle est maintenant en mesure de la fournir. Sur le territoire national, des possibilités plus grandes sont offertes aux étudiants originaires des pays en voie de développement ; pendant le premier semestre 1963/64, ces étudiants représentaient 20 % des effectifs inscrits dans les universités. L'Autriche s'efforce également de favoriser l'intégration sociale des étudiants étrangers. En outre, elle a créé à leur intention une série d'établissements de formation technique.

6. Comme il ressort de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964*, le commerce entre l'Autriche et les pays en voie

de développement représente encore un pourcentage bien modeste du volume global, bien que l'Autriche entretienne des relations commerciales avec tous les pays. Il convient cependant de noter qu'en 1964 l'Autriche a adopté certaines mesures de libéralisation du commerce comprenant la suppression ou la réduction des droits frappant certains produits de base. En ce qui concerne les articles manufacturés, 14 groupes seulement faisaient encore l'objet de restrictions quantitatives au 1^{er} octobre 1964. Les droits de douane ont été réduits pour toute une gamme de produits d'importation en provenance des pays en voie de développement. D'autre part, le nombre des postes d'attachés commerciaux a augmenté. L'Autriche a également signé la partie IV du GATT et elle appuie toutes les mesures visant à faire participer davantage les jeunes pays au commerce international. L'Autriche participera prochainement aux réunions des organes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'occuperont des produits de base et des articles manufacturés et elle espère pouvoir fournir des conseils utiles.

7. Sur le plan de l'organisation, la délégation autrichienne estime qu'il est nécessaire d'apporter certaines réformes au rôle et aux fonctions du Conseil. Certes, la contribution du Conseil est très utile, mais il serait souhaitable de la rendre plus efficace et plus large en évitant notamment la prolifération des organes qui dépendent du Conseil. Pour cela, il faut chercher les solutions les plus faciles et les plus directes et notamment améliorer le fonctionnement de l'assistance technique en réduisant le personnel et en écourtant le mandat des experts.

8. M. AKWEI (Ghana) dit qu'en ce milieu de la Décennie du développement et de l'Année internationale de la coopération, le moment est particulièrement propice pour faire le point des efforts accomplis dans le domaine du développement. Il rappelle les objectifs de la Décennie tels qu'ils sont énoncés dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale. Les progrès accomplis à ce jour dans la voie de la réalisation des objectifs sont particulièrement décevants. Le taux moyen annuel de croissance des pays en voie de développement, loin d'avoir dépassé 4,5 %, est tombé à environ 4 %, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport intitulé « A mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour le développement » (E/4071). L'écart entre le revenu par habitant des pays en voie de développement et celui des pays développés, au lieu de diminuer, n'a fait que s'élargir et le rapport entre les deux est maintenant de 1 à 14.

9. M. Akwei rappelle qu'une des mesures proposées par le Secrétaire général dans son rapport antérieur intitulé *Décennie des Nations Unies pour le développement, mesures proposées* (E/3613)¹, avait trait à l'étude, au développement et à l'utilisation systématique des ressources physiques et humaines des pays en voie de développement et qu'un des objectifs fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 1715 (XVI) était l'accroissement immédiat des ressources des deux principaux organismes de préinvestissement des Nations Unies, à savoir

le Fonds spécial et le PEAT; l'Assemblée générale a recommandé de porter ces ressources à 150 millions de dollars et il a été proposé de les accroître par la suite de 25 millions de dollars par an. On comptait ainsi permettre aux deux institutions de disposer à la fin de la Décennie d'environ 300 millions de dollars, soit le cinquième des dépenses totales de préinvestissement considérées comme le minimum nécessaire pour assurer le succès de la Décennie. Or, en ce milieu de la Décennie, le PEAT et le Fonds spécial réunis ne disposent pas même encore de 150 millions de dollars. Le Ghana est conscient des efforts accomplis par l'ONU et les institutions spécialisées dans le domaine du préinvestissement et de l'importance des nombreux projets menés à bien tant par le Fonds spécial que par le PEAT. Toutefois, les réalisations ne correspondent pas du tout aux espoirs suscités par la Décennie du développement et cela est dû en grande partie à l'impossibilité d'atteindre l'objectif qu'on s'était fixé sur le plan financier. Il est évident que la solution du problème réside dans l'accroissement des contributions des gouvernements et, à cet égard, la délégation ghanéenne appuie la suggestion du Conseil d'administration du Fonds spécial tendant à ce qu'à la prochaine conférence d'annonce des contributions, le montant annoncé soit porté à 200 millions de dollars dès 1966 (voir E/4072, par. 61).

10. La mise en valeur et l'utilisation efficace des ressources humaines nécessitent des mesures adéquates dans les domaines de l'agriculture, de la santé et du logement. Dans le domaine de l'agriculture, le problème fondamental est celui de l'alimentation de la population sans cesse croissante des pays en voie de développement. On a estimé que, pour atteindre le taux de croissance minimum de 5 % par an qui constitue l'objectif de la Décennie du développement, il était nécessaire d'accroître la production agricole des pays en voie de développement de 4 à 4,5 % par an. Or, les statistiques indiquent que le taux de croissance de la production agricole est à peine supérieur à 3 %. C'est là une constatation tragique et, comme le Secrétaire général l'indique dans le document E/4071, si la situation actuelle persiste, le nombre d'affamés et de chômeurs sera sensiblement supérieur en 1970 à ce qu'il est aujourd'hui.

11. Quelles que soient les raisons de cet état de choses, il est évident qu'un accroissement très important de la production agricole est urgent si l'on veut atteindre les objectifs fixés pendant la deuxième moitié de la Décennie. A cette fin, il faudrait appliquer à grande échelle les techniques modernes d'agriculture, mais, convaincue de la lenteur et des difficultés que présente la transformation des modes d'exploitation agricole, la délégation ghanéenne estime que la solution du problème réside peut-être dans la création de grandes fermes d'Etat, en particulier dans les pays qui possèdent encore de vastes étendues de terres vierges. Il faudrait également élargir le Programme alimentaire mondial et la Campagne mondiale contre la faim.

12. Dans le domaine de la santé, les résultats sont décevants aussi puisque le nombre de médecins par habitant est actuellement de 1 pour 43 000 dans les pays en voie de développement, alors que l'objectif de la Décen-

¹ Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.B.2.

nie est de 1 pour 10 000 et que le chiffre correspondant pour les pays développés est de 1 pour 1 000. Il en résulte une détérioration progressive du niveau de santé dans les pays en voie de développement et une élévation des taux de mortalité.

13. On a proposé de réorienter la recherche scientifique et technique de manière à la faire porter davantage sur les problèmes propres aux pays en voie de développement; trop peu d'efforts ont été accomplis en ce sens et cela tient en partie aux dépenses énormes qu'entraîne la course aux armements. Les recherches entreprises ont porté sur les nouvelles sources d'énergie, l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le dessalement de l'eau, la prospection des eaux souterraines pour les besoins des ménages, de l'agriculture et de l'industrie, la fabrication de produits synthétiques susceptibles de remplacer certains produits de base, etc. Si certaines de ces recherches ont eu des effets positifs pour les pays en voie de développement, certaines, notamment les recherches relatives aux produits synthétiques, ont eu un effet absolument négatif. D'une manière générale, les résultats obtenus dans ce domaine n'ont pas été à la mesure des besoins des pays en voie de développement. La Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui s'est tenue en 1963, n'a pas eu non plus d'effets bien positifs, et cela est dû en grande partie au fait que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, qui a été créé pour donner suite aux travaux de la Conférence, manque encore du personnel et des ressources nécessaires pour entreprendre une action vigoureuse à grande échelle.

14. Au début de la Décennie, on a estimé que si on pouvait améliorer de 10 % les termes de l'échange des pays en voie de développement et porter à 28 % leur part du commerce mondial, on disposerait à la fois des ressources nécessaires pour accélérer leur taux de croissance et des ressources en devises qui permettraient de maintenir le taux de croissance fixé comme objectif. Il convient de noter qu'il ne s'agissait en l'occurrence que d'un retour à la situation des pays en voie de développement vers 1955. Pour réaliser ces objectifs, des directives avaient été formulées qui recommandaient notamment d'entreprendre des négociations pour faciliter l'expansion du commerce entre pays développés et pays en voie de développement, sur une base qui ne soit pas nécessairement celle de la réciprocité. En fait, les termes de l'échange des pays en voie de développement n'ont fait qu'évoluer défavorablement et leur part du commerce international est tombée de 33 à 20 %. La raison de cette détérioration est qu'aucun effort concerté n'avait encore été entrepris en vue d'appliquer les directives énoncées récemment lorsqu'on a réuni la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il va sans dire que si la communauté mondiale veut atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, elle doit appliquer sans délai les recommandations formulées dans l'Acte final de la Conférence ².

15. Le représentant du Ghana est en accord complet avec le représentant de la France qui a fait observer à la

1369^e séance que le commerce international est indispensable au développement des pays en voie de développement et que ces pays doivent diversifier leur commerce extérieur sous peine de tomber sous une domination étrangère.

16. Le service de la dette extérieure des pays en voie de développement représentait en 1955 8 % de l'aide reçue contre 30 % en 1964 ; si cette évolution se poursuit, il est à craindre que d'ici une dizaine d'années ce pourcentage soit de l'ordre de 90 %. Cela ne fait qu'élargir le fossé qui sépare les pays nantis des pays pauvres. Il est essentiel d'accroître le courant des capitaux vers les pays en voie de développement et que ces capitaux soient fournis à des conditions acceptables. A cet égard, il convient de rappeler qu'on a estimé que si les pays développés mettaient à la disposition des pays en voie de développement 1 % de leur revenu global, cela permettrait de porter le taux de croissance de ces derniers à un niveau situé à mi-chemin entre le taux actuel et le taux fixé comme objectif de la Décennie. Il n'est pas nécessaire de souligner que les pays développés n'ont fait que fort peu de chose dans ce domaine : non seulement il n'y a pas eu de progrès dans la voie de l'utilisation des ressources qui seraient dégagées par le désarmement, mais encore ces pays n'ont pris qu'à contre-cœur certaines des mesures recommandées pour stimuler le courant des capitaux vers les pays en voie de développement. On a proposé d'élargir les activités de l'AID et du Fonds spécial, ainsi que de créer un fonds d'équipement des Nations Unies et des banques régionales de développement. Actuellement, seule une banque régionale de développement a été créée, celle de l'Afrique. La délégation ghanéenne estime que l'opinion selon laquelle les institutions existantes, BIRD, FMI, AID et SFI, sont suffisantes pour assurer l'exécution des projets d'investissement n'est absolument pas fondée, d'abord parce qu'elles ne disposent pas de ressources suffisantes, ensuite parce que ce ne sont pas vraiment des institutions internationales en ce sens qu'une partie importante du monde n'y est pas représentée. La délégation ghanéenne demande en conséquence aux Etats Membres d'étudier très sérieusement les propositions de création d'une institution spécialisée pour le développement industriel et d'un fonds d'équipement.

17. En ce qui concerne les droits de l'homme, il est évident que si les actes inhumains qui se commettent en Afrique du Sud et dans les territoires portugais d'Afrique se poursuivent et si les mesures esclavagistes qui y sont appliquées sont maintenues malgré les résolutions des Nations Unies et la prise de conscience de l'humanité, une conflagration est à craindre dans le continent africain, conflagration qui pourra s'étendre au monde entier. A cet égard, les responsabilités des Etats Membres sont évidentes : ils doivent appliquer consciencieusement toutes les résolutions de l'ONU et des institutions spécialisées afin de faire pression sur le Portugal et l'Afrique du Sud pour que ces pays renoncent à leur politique périmée. Il ne suffit pas qu'un pays, comme le Royaume-Uni, prenne position contre l'état de fait qui règne dans ces pays, pour voter ensuite contre l'adoption d'une simple résolution de l'OIT condamnant le Portugal pour la pratique du travail forcé dans ses territoires d'Afrique : les actes

² Publication des Nations Unies, n° de vente: 64.II.B.11.

des pays doivent être conformes à leurs déclarations s'ils veulent mettre fin au colonialisme et assurer le respect des droits de l'homme partout dans le monde.

18. On a recommandé aux pays en voie de développement d'établir des plans véritables de développement devant permettre la mobilisation des ressources nationales et l'utilisation efficace de l'aide extérieure. Il est réconfortant de constater que depuis quelques années tous les pays en voie de développement ont entrepris d'élaborer des plans nationaux de développement économique et social. Cela dénote de leur part une prise de conscience des problèmes qui se posent à eux et leur volonté de les résoudre. Cependant, il ne suffit pas d'identifier les problèmes et d'élaborer des plans pour les résoudre; il faut encore mettre ces plans en œuvre. Il ressort du chapitre 6 de la première partie de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1964*, que les progrès dans ce domaine ont été plutôt décevants. La plupart des pays n'ont pas réussi à atteindre les taux d'accroissement de la production agricole qu'ils s'étaient fixés et, s'ils ont su pour la plupart accroître leur production industrielle conformément aux plans établis, la pénurie d'installations d'infrastructure et d'équipement industriel a entravé l'expansion industrielle dans plusieurs pays. De même, l'apport de capitaux étrangers et les recettes d'exportation n'ont pas atteint les niveaux prévus.

19. L'objectif de la Décennie consistant à atteindre en 1970 un taux de croissance de 5 % dans les pays en voie de développement découle de l'Article 55 de la Charte des Nations Unies. Cet objectif, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans le document E/3613, est parfaitement réalisable si les pays développés aussi bien que les pays sous-développés accomplissent les efforts nécessaires. Les mesures proposées par le Secrétaire général ont été adoptées par la communauté mondiale et c'est donc un devoir sacré de les appliquer: aucun Membre de l'Organisation ne devrait s'opposer à la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies, à l'élargissement des activités du Fonds spécial ou à la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel. La délégation ghanéenne appuie la recommandation formulée par le Secrétaire général dans le document E/4071 et tendant à ce qu'au cours de la deuxième moitié de la Décennie du développement, on mette davantage l'accent sur l'utilisation des institutions internationales ou multilatérales dans le domaine du développement. Pour éviter les tentations et les suspicions auxquelles donnent lieu toutes les formes d'aide bilatérale, notamment sur le plan politique, il conviendrait que toute l'assistance aux pays en voie de développement soit fournie par l'intermédiaire des Nations Unies.

20. M. Akwei souligne la valeur de la déclaration faite par le Secrétaire général à la 1369^e séance ainsi que l'intérêt du document E/4071 et de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1964*. En ce qui concerne la réorientation de l'assistance internationale, il attire l'attention sur le fait qu'une telle réorientation nécessite une réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil. Les progrès très insuffisants réalisés dans le cadre de la Décennie du développement rendent une telle réévaluation particulièrement nécessaire. C'est précisément la raison pour laquelle la

délégation ghanéenne estime qu'une telle tâche ne peut être entreprise que par l'Assemblée générale. Tout débat à ce sujet, au Conseil lui-même, ne peut avoir lieu qu'à titre officieux et préliminaire. A cet égard, M. Akwei rappelle que par le passé, le Conseil a tenu trop de débats techniques qui ne lui ont guère permis que d'effectuer un travail superficiel; le Conseil doit reconnaître les limites qui lui sont imposées en matière de compétence et travailler en plus étroite collaboration avec des organes spécialisés comme le Conseil du commerce et du développement. Ce sont de tels organes qui possèdent les compétences techniques permettant d'améliorer l'efficacité des travaux du Conseil. M. Akwei exprime le vœu que l'examen et la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil permettent de réorganiser le Conseil en tenant compte des réalités de l'heure, en vue d'accélérer la croissance économique des pays en voie de développement.

21. M. TRIVEDI (Inde) souligne l'importance que revêt la présente session du Conseil du fait qu'elle se tient au milieu de la Décennie du développement. Il se félicite de ce que le Secrétaire général ait consacré la première partie de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1964*, aux problèmes rencontrés et aux politiques suivies pendant la Décennie du développement. L'importance de la présente session tient en outre au fait qu'elle se déroule pendant l'Année de la coopération internationale. Si la délégation indienne insiste sur ce point, c'est moins parce que l'idée de l'Année de la coopération internationale a été formulée par le regretté Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, dans le discours qu'il a prononcé à la seizième session de l'Assemblée générale, qu'à cause de l'esprit qui inspire cette année de célébration de la coopération internationale, esprit qui, malgré les conflits et les tensions dont le monde actuel est le théâtre, devrait prévaloir dans les années à venir. Il ne sied pas de brandir le spectre des tensions ni de prendre excuse des conflits lorsqu'on traite de questions intéressant les relations internationales, qu'il s'agisse de commerce ou de transports, de développement ou de désarmement, des droits de l'homme ou des services sanitaires. Dans son intervention sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour, le représentant de l'Inde ne traitera que quelques-uns des problèmes qui s'insèrent dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement et des tendances économiques mondiales. Il donnera d'abord un aperçu de la situation économique de l'Inde qui, parmi les pays en voie de développement, est un des plus pauvres et qui, dans ses efforts en vue de planifier son développement, est aux prises avec de très graves problèmes.

22. L'économie indienne est soumise, depuis quelque temps, à de rudes épreuves. On a dû augmenter notablement les investissements pendant l'exécution du troisième plan quinquennal; il a fallu augmenter considérablement les dépenses militaires pour faire face à l'invasion du territoire indien par la Chine; les mesures prises pour lutter contre la hausse des prix n'ont pas donné tous les résultats escomptés et, enfin, malgré l'accroissement des exportations et une utilisation plus judicieuse de l'aide extérieure, la situation en matière de devises ne s'est

guère améliorée parce qu'on a été contraint d'effectuer de grosses importations de céréales et aussi parce que le service de la dette extérieure fait peser un lourd fardeau sur les finances indiennes.

23. Pendant l'année écoulée, l'économie indienne a malgré tout marqué quelques progrès. Il est probable qu'en 1964/65, le revenu national sera supérieur de 6 à 7 % à celui de l'an dernier. Malheureusement, l'augmentation du revenu national est partiellement neutralisée par un accroissement démographique annuel de 2 %. Dans un pays à économie essentiellement agricole comme l'Inde, c'est la production de l'agriculture qui détermine le rythme de la croissance économique. Après trois ans de stagnation, on s'attend à une augmentation d'environ 9 % de la production de denrées alimentaires et de 20 % de la production de sucre, mais la production nationale n'en reste pas moins insuffisante et il faudra, comme l'an dernier, importer environ 6 millions de tonnes de céréales pour empêcher qu'une pression ne s'exerce sur les prix. Quant au fléchissement de la production industrielle, il est malheureusement dû à une pénurie de devises qui a nécessité une restriction des importations de matières premières. L'économie a été soumise à des pressions inflationnistes résultant de la stagnation de la production agricole et du notable accroissement des dépenses pour le développement. C'est ainsi que l'indice général des prix de gros a augmenté de 9 % depuis deux ans. On s'efforce, par des mesures concertées, de renforcer la discipline en matière financière et monétaire, d'augmenter la production et de réglementer la distribution des produits essentiels.

24. L'équilibre de la balance des paiements reste un problème délicat dans un pays qui s'efforce de développer son économie. Malgré les efforts de l'Inde pour accroître ses exportations, la balance des paiements a accusé de graves déficits qu'on a dû combler en puisant dans les réserves et en faisant appel à l'aide des pays amis et à des institutions financières internationales. C'est là un problème qui se pose à tous les pays en voie de développement, mais son ampleur devient encore plus évidente quand il s'agit d'un pays qui compte, comme l'Inde, près de 500 millions d'habitants, et elle fait clairement comprendre la nécessité d'assouplir les conditions de l'octroi d'une assistance. Comme on l'a dit à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il faut, pour être efficace, que l'assistance aux pays en voie de développement soit à long terme et que le remboursement des prêts consentis n'absorbe pas la majeure partie des recettes provenant des exportations, comme c'est trop souvent le cas.

25. Après avoir exposé les difficultés rencontrées par l'Inde dans ses efforts en vue de développer son économie, M. Trivedi signale les progrès réalisés, à savoir une amélioration légère mais constante de la production agricole et une progression spectaculaire de la production industrielle. Le quatrième plan quinquennal s'est fixé pour objectifs le développement accéléré du secteur agricole et l'accroissement de la capacité de production de machines.

26. La lecture de la deuxième partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4047 et Add.1 à 3)

montre que les tendances constatées en Inde correspondent à la tendance générale observée en 1964 dans les pays en voie de développement, mais que la plupart des problèmes à long terme de ces économies n'ont pas encore reçu de solutions, lesquelles risquent d'ailleurs de ne pouvoir être apportées en 1965 en raison de l'évolution défavorable des termes de l'échange et du ralentissement probable de la production agricole.

27. A divers égards, l'année 1964 a été meilleure que les précédentes pour les pays en voie de développement, mais on ne peut être certain que les modestes objectifs de la Décennie du développement seront atteints. On constate en effet que dans l'ensemble la croissance économique des pays en voie de développement s'est ralentie, son taux moyen qui était de 4,5 % dans la période 1955-1960 étant tombé à 4 % pendant les années 1960-1963. En revanche, le taux de croissance des pays développés à économie de marché est passé de 3,4 % à 4,4 % pendant les périodes correspondantes. L'écart entre le revenu national des deux groupes de pays s'est encore accru puisque le revenu moyen annuel par habitant des pays développés a augmenté de 100 dollars entre 1960 et 1962, tandis qu'il n'augmentait que de 5 % à peine pendant la même période dans les pays en voie de développement. Pour atteindre les objectifs de la Décennie du développement, les Etats Membres ont été invités à intensifier leurs efforts pour mobiliser leurs ressources afin d'accélérer la croissance économique. Toutefois, il est certain que des facteurs tels que la croissance démographique — on sait que la population de l'Inde s'accroît de 10 millions chaque année — vouent ces efforts à l'échec, de même que le climat économique international défavorable. On a maintes fois répété que les pays les plus pauvres ne pourront se développer que s'ils sont en mesure de vendre leurs produits sur le marché mondial et d'importer les biens et les services qui leur sont indispensables pour construire leur infrastructure, leur industrie, leur agriculture, etc., ce qu'ils ne pourront faire que si on prend des mesures pour assurer l'exportation des produits primaires à des prix suffisants et pour permettre aux pays en voie de développement d'avoir accès aux marchés des pays développés et de diversifier leurs exportations. Les débats qui ont eu lieu à la Conférence sur le commerce et le développement montrent qu'on est encore loin d'avoir atteint ce but.

28. Il est évident que, malgré leurs efforts, les pays en voie de développement ne peuvent se développer s'ils ne reçoivent pas une aide extérieure. L'aide internationale aux pays en voie de développement a été importante pendant les premières années de la Décennie, mais elle a pratiquement cessé de s'accroître, comme le Secrétaire général l'a signalé. La lecture du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités déployées par les organismes des Nations Unies en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie du développement (E/4033) est loin d'être encourageante. On constate, en effet, que si on ne peut intensifier suffisamment les efforts, c'est parce qu'on manque des ressources nécessaires. C'est ainsi que l'Assemblée générale avait fixé à 150 millions de dollars l'objectif des contributions au Fonds spécial et au PEAT pour 1962, en espérant que ces contributions atteindraient 300 millions de dollars à la fin de la Décennie du déve-

loppement. Or, en 1965, les contributions n'ont même pas atteint le chiffre de 150 millions de dollars. Le représentant de l'Inde tient à indiquer qu'aussi pauvre que soit son pays, sa contribution au Fonds spécial et au PEAT est sensiblement supérieure à celle de nombreux pays riches. Dans le domaine de l'agriculture, la FAO a mis au point des programmes fort intéressants de planification du développement agricole et le Programme alimentaire mondial a pris des initiatives utiles concernant l'utilisation des excédents alimentaires comme instrument du développement économique. Cependant, étant donné les fonds dont elle dispose, la FAO ne pourra remplir qu'une faible partie de ses obligations à l'égard des pays membres. Pourtant, il s'agit d'entreprises qu'il faut soutenir vigoureusement si on veut qu'un des objectifs modestes mais essentiels de la Décennie du développement soit atteint.

29. De même, la Conférence sur le commerce et le développement a montré ce qu'il faut faire pour que le commerce des pays en voie de développement soit un instrument de leur développement. La Conférence a adopté l'an dernier de nombreuses recommandations à cet effet mais aucune mesure n'a encore été prise pour leur mise en œuvre. Le GATT et la BIRD ont également pris des initiatives qui devraient être favorables à une expansion du commerce des pays en voie de développement, mais il reste beaucoup à faire pour obtenir des résultats vraiment positifs.

30. Doit-on conclure que la communauté des nations ne peut soutenir des activités qui conduiraient à une modeste augmentation de 5 % du revenu national des pays en voie de développement, ou doit-on une fois encore affirmer qu'elle est résolue à prendre les mesures nécessaires et à agir en conséquence pour atteindre les objectifs de la Décennie ? La réponse est claire et il faut espérer que les débats du Conseil conduiront à des initiatives hardies et fructueuses. Tout le monde est d'accord pour estimer que le programme d'action proposé se situe dans la limite des possibilités, mais il faut qu'on se rende plus vivement compte de l'urgence d'une action internationale.

31. Faute de mesures positives et concrètes, non seulement les pays en voie de développement ne pourront donner à leur économie l'essor nécessaire, mais tous les efforts préliminaires déployés jusqu'ici par la communauté internationale pour aider ces pays resteront stériles. A la 1369^e séance, le Secrétaire général a fait part de son intention de convoquer un petit groupe consultatif d'experts spécialistes de la planification du développement. Le représentant de l'Inde se félicite de cette initiative qui devrait donner une nouvelle impulsion aux travaux qu'il va falloir entreprendre pour atteindre le but qu'on s'est fixé et pour que les espoirs des nations qui attendent beaucoup de cet effort de la communauté des nations ne soient pas déçus.

32. M. MAIER (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964*, notamment la première partie, contient des renseignements très utiles pour les gouvernements comme pour les

syndicats, dont la préoccupation essentielle est l'amélioration constante du bien-être des travailleurs. La CISL constate avec une grande satisfaction qu'on reconnaît maintenant d'une manière générale que la planification du développement économique et social conformément à la situation et aux exigences propres à chacun des pays en voie de développement est la condition essentielle de leur croissance économique et de leur progrès social. Des pays industrialisés de plus en plus nombreux y ont également recours. Cependant, toute planification et toute programmation de l'économie est dépourvue de sens si ses objectifs sont imposés à la population laborieuse par des méthodes unilatérales et totalitaires. Ce qu'il faut, c'est une planification et une programmation par des voies démocratiques comportant la participation active des syndicats à l'élaboration et à l'exécution des programmes. Il est regrettable à ce propos que la documentation présentée ne fasse pas mention du rôle vital des syndicats. En effet, les syndicats sont la seule force organisée qui puisse mobiliser sur une vaste échelle le soutien volontaire de la population laborieuse. A sa quarante-huitième session, en 1964, la Conférence internationale du Travail a d'ailleurs adopté une résolution consacrant le principe de l'élaboration démocratique des décisions en matière de programmation et de planification du développement économique et social.

33. Le progrès social a une influence décisive sur le développement économique, dont il règle parfois l'allure. C'est pourquoi il est inquiétant de constater que, dans de nombreux pays, le niveau de vie des plus défavorisés est souvent en retard sur le développement économique. Pour assurer une juste répartition des revenus comportant une révision périodique des salaires qui corresponde au rythme d'expansion de l'économie nationale et à la hausse du coût de la vie, il faut que les organisations syndicales soient pleinement associées à la planification économique. La condition essentielle d'une politique des revenus est l'acceptation commune de certains objectifs économiques et sociaux et la reconnaissance du rôle joué par les syndicats dans la planification économique générale. Une telle politique devrait porter sur toutes les catégories de revenu sans exception.

34. En ce qui concerne les objectifs et les réalisations de la Décennie des Nations Unies pour le développement, M. Maier rappelle que la CISL a été la première à proposer des mesures systématiques de stabilisation des marchés internationaux des produits de base et la première à préconiser, à la Conférence économique mondiale des syndicats libres, que les pays industrialisés consacrent 1 % au moins de leur revenu national à l'aide aux pays en voie de développement. Malheureusement, cet objectif n'est pas encore atteint par la plupart des pays avancés et il semble au contraire que l'assistance internationale ait cessé de s'accroître.

35. De nombreux pays en voie de développement semblent considérer le développement industriel comme le ressort magique du progrès et de la prospérité. Or il apparaît de plus en plus manifestement que la plupart des planificateurs ont fortement surestimé les possibilités immédiates d'emplois créées par le développement industriel. Il est regrettable que certains des plans de dévelop-

pement analysés par le Secrétariat ne prévoient pas de politiques ni d'objectifs précis en matière d'emploi, car la situation de l'emploi s'est aggravée nettement dans la plupart des pays en voie de développement en raison de l'accroissement démographique et de l'exode de la population rurale. Pour contrecarrer cette tendance, il faut adopter des mesures immédiates d'aménagement rural, par exemple en favorisant le mouvement coopératif. Il faut consacrer une part beaucoup plus grande de l'effort de développement à l'amélioration de la productivité agricole afin que le développement n'avantage pas seulement les travailleurs, beaucoup moins nombreux, du secteur industriel. Il faut accorder une haute priorité à la création d'un nombre croissant d'emplois salariés afin de réduire le plus possible le chômage et le sous-emploi. L'adoption de méthodes de production exigeant beaucoup de main-d'œuvre contribuera assurément à ce résultat.

36. Pour ce faire, la CISL formule quatre propositions. Premièrement, les moyens visant à stimuler les investissements par des allègements fiscaux ou autres subventions générales doivent être conçus de manière à ne pas décourager l'emploi de la main-d'œuvre. Deuxièmement, les

gouvernements devraient favoriser la création de petites et moyennes industries de biens de consommation qui, dans l'état actuel de la technique, absorbent une grosse quantité de main-d'œuvre. Troisièmement, les organisations qui fournissent une assistance technique devraient s'efforcer de trouver des méthodes de production qui fassent appel à une main-d'œuvre nombreuse, sans toutefois réduire la productivité. Enfin, les investissements publics devraient, dans la mesure du possible, servir à financer des projets exigeant une main-d'œuvre nombreuse. Il importe avant tout de consentir un effort massif pour créer des établissements de formation technique et professionnelle.

37. Les syndicats libres et démocratiques permettent d'établir entre le gouvernement et la population laborieuse la coopération volontaire dont dépend essentiellement tout développement économique et social. L'existence d'un syndicalisme libre et d'un mouvement coopératif indépendant est le plus sûr garant de la répartition équitable des charges et des avantages résultant du développement économique.

La séance est levée à 17 heures.